



Le 08/04/2024

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU 5 avril 2024**

Objet : Présentation du projet « Requalification du quai Bonnardel à Port-Saint-Louis » à l'Architecte des Bâtiments de France

Participants :

FERRER-PEDRONA Audrey, ABF
SERRE Pauline, MOA CNR
CORBIER-TRESSERRAS Nelson, MOE BRLi

Diffusion : Participants

Ordre du jour :

- Présentation du projet
- Partage de préconisations architecturales

Compte-rendu

Mme FERRER-PEDRONA, Architecte des Bâtiments de France, s'occupe depuis janvier 2024 du secteur de la Camargue, en remplacement de M. Olivier BLANC, pour une durée indéterminée. Mme FERRER-PEDRONA est donc l'interlocutrice privilégiée pour le projet de Port-Saint-Louis, à date.

Le projet est situé à proximité de deux monuments historiques :

- La Tour Saint-Louis
- Les entrepôts maritimes.

En application de l'article R.421-3 b) du code de l'urbanisme, tous les ouvrages d'infrastructure terrestre, maritime, fluviale, portuaire ou aéroportuaire sont dispensés de la déclaration préalable de travaux *sauf s'ils sont implantés dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) ou dans les abords des monuments historiques (MH)*.

A ce titre, CNR doit déposer une déclaration préalable de travaux pour ce projet. L'ABF sera sollicité pour donner son avis sur la DP et ses éventuelles prescriptions.

Préconisations de l'ABF :

Ducs d'albe et passerelles :

- Retenir une teinte similaire à celle des passerelles existantes du secteur fluviomaritime (teinte brune), l'aspect « rouille » se mariant bien avec les aspects naturels et paysagers des abords du quai Bonnardel
- Prévoir un revêtement en tôle perforée sur les passerelles des secteurs fret et fluviomaritime du même type que celles existantes au droit du secteur fluviomaritime
- Revêtement anti-dérapant à proposer ultérieurement à l'ABF pour les passerelles du secteur Tourisme (non défini à date). Une teinte brune est à privilégier.

Revêtement du quai Bonnardel :

- Privilégier une apparence naturelle, avec un effet sableux
ex : Stabilisé au liant hydraulique
- Les zones reconstruites au droit des effondrements doivent rappeler la pierre de taille de la poutre de couronnement. Privilégier un aspect matricé, avec une teinte beige.

Rampe à bateaux :

- Moins d'enjeux au vu de sa localisation. Pas de prescription particulière.

Une fois les matériaux définis plus finement lors des études de conception en phase PRO, CNR et BRLi reprendront contact avec Mme FERRER-PEDRONA en amont du dépôt de la déclaration préalable, afin de pré-valider les choix architecturaux (d'ici l'été voire septembre 2024).

Annexe :

- Annexe 1 : Support de présentation du projet « Requalification du quai Bonnardel à Port-Saint-Louis ».